

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE
CANTON DU PAYS MESSIN



## COMMUNE DE COLLIGNY-MAIZERY

### Extrait du procès-verbal des délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL DE COLLIGNY-MAIZERY

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi dix février, Le Conseil Municipal de la commune de COLLIGNY-MAIZERY, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Hervé MESSIN.

Nombre de	
Conseillers en exercice	18
Présents	12
Votants	12

**Etaient présents :** Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :  
Laurence ARTZER-MANGIN, Élisabeth BANNIER, Marcel DOYEN, Anaïs GREFF,  
Béatrice JASKULSKI, Xavier LACOURT, Gisèle LAMARCHE, Michel LEGENDRE,  
Olivier MARIATTE, Fabienne MALCHRYZKI, Hervé MESSIN et Cyrille MONFORT.

#### Procurations :

**Absents :** Mathieu COLLIN, Loïc DE GRAËVE, Denis GUYON, Jonathan HURIEZ, Romain LOOSLI et Jean-Philippe WEISSE.

<b>OBJET DE LA DELIBERATION N° 01-2025</b> <b>DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE</b>
--

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Olivier MARIATTE ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Pour : Unanimité

Contre : /

Abstention : /



NOTA. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 12 février 2025  
Que la convocation du Conseil Municipal  
Avait été faite le 06 février 2025.

Pour copie certifiée conforme à l'original  
à Colligny-Maizery le 12 février 2025.  
Acte rendu exécutoire après affichage et transmission  
en préfecture le 12 février 2025  
Le Maire, Hervé MESSIN

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE
CANTON DU PAYS MESSIN



## COMMUNE DE COLLIGNY-MAIZERY

### Extrait du procès-verbal des délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL DE COLLIGNY-MAIZERY

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi dix février, Le Conseil Municipal de la commune de COLLIGNY-MAIZERY, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Hervé MESSIN.

Nombre de	
Conseillers en exercice	18
Présents	12
Votants	12

**Etaient présents :** Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Laurence ARTZER-MANGIN, Élisabeth BANNIER, Marcel DOYEN, Anaïs GREFF, Béatrice JASKULSKI, Xavier LACOURT, Gisèle LAMARCHE, Michel LEGENDRE, Olivier MARIATTE, Fabienne MALCHRYZKI, Hervé MESSIN et Cyrille MONFORT.

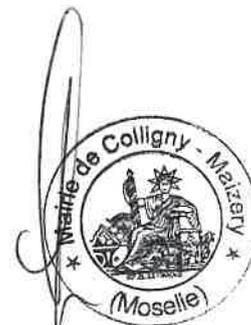
#### Procurations :

**Absents :** Mathieu COLLIN, Loïc DE GRAËVE, Denis GUYON, Jonathan HURIEZ, Romain LOOSLI et Jean-Philippe WEISSE.

<b>OBJET DE LA DELIBERATION N° 02-2025</b> <b>APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2024</b>
---

Vu le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du **10 décembre 2024**,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :  
D'adopter le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du **10 décembre 2024**.

Pour : Unanimité  
Contre : /  
Abstention : /



NOTA. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 12 février 2025  
Que la convocation du Conseil Municipal  
Avait été faite le 06 février 2025.

Pour copie certifiée conforme à l'original  
à Colligny-Maizery le 12 février 2025.  
Acte rendu exécutoire après affichage et transmission  
en préfecture le 12 février 2025  
Le Maire, Hervé MESSIN

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE
CANTON DU PAYS MESSIN



**COMMUNE DE COLLIGNY-MAIZERY**

**Extrait du procès-verbal des délibérations  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COLLIGNY-MAIZERY**

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi dix février, Le Conseil Municipal de la commune de COLLIGNY-MAIZERY, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Hervé MESSIN.

Nombre de	
Conseillers en exercice	18
Présents	12
Votants	12

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Laurence ARTZER-MANGIN, Élisabeth BANNIER, Marcel DOYEN, Anaïs GREFF, Béatrice JASKULSKI, Xavier LACOURT, Gisèle LAMARCHE, Michel LEGENDRE, Olivier MARIATTE, Fabienne MALCHRYZKI, Hervé MESSIN et Cyrille MONFORT.

**Procurations :**

**Absents** : Mathieu COLLIN, Loïc DE GRAËVE, Denis GUYON, Jonathan HURIEZ, Romain LOOSLI et Jean-Philippe WEISSE.

**OBJET DE LA DELIBERATION N° 03-2025  
CREATION ET VOTE BUDGET PRIMITIF ANNEXE COMMERCIAL 2025**

Vu la délibération n°29/2024 du 10/12/2024 demandant la création d'un budget annexe commercial primitif,  
Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,  
Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (L. n°82-213, 02.03.1982, art.7),  
Monsieur le Maire expose le contenu du budget en résumant les orientations générales.  
Ayant entendu l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Adopte le budget primitif annexe de la Petite Auberge de l'exercice 2025 comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	20 500.00 €	20 500.00 €
Investissement	324 877.00 €	324 877.00 €

Pour : Unanimité

Contre : /

Abstention : /



**NOTA.** Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 12 février 2025  
Que la convocation du Conseil Municipal  
Avait été faite le 06 février 2025.

**Pour copie certifiée conforme à l'original  
à Colligny-Maizery le 12 février 2025.  
Acte rendu exécutoire après affichage et transmission  
en préfecture le 12 février 2025  
Le Maire, Hervé MESSIN**

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE
CANTON DU PAYS MESSIN



## COMMUNE DE COLLIGNY-MAIZERY

### Extrait du procès-verbal des délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL DE COLLIGNY-MAIZERY

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi dix février, Le Conseil Municipal de la commune de COLLIGNY-MAIZERY, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Hervé MESSIN.

Nombre de	
Conseillers en exercice	18
Présents	12
Votants	12

**Etaient présents :** Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Laurence ARTZER-MANGIN, Élisabeth BANNIER, Marcel DOYEN, Anaïs GREFF, Béatrice JASKULSKI, Xavier LACOURT, Gisèle LAMARCHE, Michel LEGENDRE, Olivier MARIATTE, Fabienne MALCHRYZKI, Hervé MESSIN et Cyrille MONFORT.

#### Procurations :

**Absents :** Mathieu COLLIN, Loïc DE GRAËVE, Denis GUYON, Jonathan HURIEZ, Romain LOOSLI et Jean-Philippe WEISSE.

<b>OBJET DE LA DELIBERATION N° 05-2025</b> <b>ATTRIBUTION NOMINATIVE D'UNE PARCELLE DU LOTISSEMENT LA GOULE</b>
--

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande du Juge du Livre Foncier de fournir une délibération indiquant les acquéreurs des parcelles du lotissement « la Goule »

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution suivante :

Préfixe 432 section 12 parcelle 113/1 à M. DIEFENTHAL Loïc et Carole BENZMULLER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter l'attribution de parcelle tel que mentionné ci-dessus.

Pour : Unanimité

Contre : /

Abstention : /



NOTA. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 12 février 2025  
Que la convocation du Conseil Municipal  
Avait été faite le 06 février 2025.

Pour copie certifiée conforme à l'original  
à Colligny-Maizery le 12 février 2025.  
Acte rendu exécutoire après affichage et transmission  
en préfecture le 12 février 2025  
Le Maire, Hervé MESSIN